



Chères Labégeoises, Chers Labégeois,

Depuis deux semaines, le déconfinement s'est amorcé : les activités professionnelles, commerciales, culturelles et associatives recommencent, à des rythmes divers et sous certaines conditions, et nous reprenons progressivement le cours normal de nos vies.

Mardi soir s'est tenu, en présentiel et dans le respect des règles sanitaires, la séance d'installation du conseil municipal élu au mois de mars. Ce conseil a été diffusé sur nos supports numériques via le site internet de la mairie. Ainsi, vous avez pu suivre en direct l'élection du Maire et des adjoints. En dépit des circonstances exceptionnelles, nous apprécions comme il se doit le message de reconnaissance et de confiance envoyé par les habitants le 15 mars dernier. Et je veux vous dire ici toute ma reconnaissance et mon plaisir à poursuivre et développer notre action pour rendre les lendemains meilleurs, et souhaite en votre nom la bienvenue au nouveau Conseil.

Dès à présent, nous travaillons à la réalisation des projets proposés durant la campagne. C'est une équipe motivée qui s'engage dans ce nouveau chapitre de la vie de notre commune. Dans le choix assumé d'une relation de proximité avec vous, je souhaite que chacun soit acteur des actions que nous mènerons et se sente associé à la construction de ces projets. C'est donc en concertation que nous initierons les grandes évolutions prévues pour Labège.

Je tiens à remercier le personnel de la Mairie qui met tout en œuvre pour pouvoir garantir l'accès aux lieux public. Le lac de Labège Enova est ainsi rouvert à la promenade depuis le 20 mai. À ce titre, j'insiste à nouveau sur l'importance de continuer à respecter **les gestes barrières, la distanciation sociale** et, dans les espaces publics, **l'interdiction des groupements de plus de 10 personnes**.

Il est essentiel que chacun se responsabilise pour que tous puissent profiter des moments passés ensemble, dans les espaces publics comme dans la sphère privée.

Ce retour au « vivre ensemble » va de pair avec les règles du « savoir vivre ensemble » : ainsi, je compte sur vous pour respecter les horaires des travaux domestiques, autorisés uniquement durant les plages suivantes :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h de 14h30 à 19h30.**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

La responsabilité de chacun vaut aussi en terme de prévention contre les moustiques : chacun de nous doit participer à cette lutte en éliminant toutes les eaux stagnantes (pots, jardinières, bâches, gouttières) et en couvrant les récupérateurs d'eau pour éviter la ponte et la prolifération des nuisibles. Pour rappel, un moustique circule sur un périmètre de 100 m autour de son lieu de naissance. Les gestes barrières anti moustiques sont de saison !



Vous trouverez prochainement dans vos boites aux lettres la présentation du nouveau conseil municipal et le portrait des adjoints. Je vous remercie une nouvelle fois pour la confiance que vous m'avez accordée, et vous souhaite une bonne semaine.

Laurent Chérubin